

Les bordereaux de paie de l'industrie étant en progression, les cultivateurs et producteurs laitiers en profiteront.

C'est évident. Je voudrais que les représentants des cultivateurs de l'Ouest, pour qui j'ai la plus grande estime et dont je tâche de comprendre les problèmes, pussent envisager ces questions telles que je les vois. Si j'étais agriculteur dans l'Ouest, peut-être éprouverais-je autant de ressentiment qu'eux à l'égard des producteurs et des ouvriers des fabriques de l'Est, mais j'espère que non.

M. le PRESIDENT: Je prierai l'honorable député de limiter ses remarques au numéro 10.

M. MacNICOL: Très bien, monsieur le président. En tout cas, je ne vois pas comment mes remarques ne portent pas sur ce numéro, puisque les employés industriels d'Ontario et du Québec forment un marché pour nos produits agricoles. Naturellement, ce sont eux qui doivent être les consommateurs de viande et d'autres produits, et je tiens à convaincre mon honorable ami, pour qui j'ai beaucoup d'estime, que ces ouvriers d'Ontario et du Québec, et dans les autres provinces, constituent un gros élément de prospérité pour les cultivateurs de l'Ouest et de l'Est. Comme je l'ai fait remarquer, l'autre jour, on en trouve un exemple concret dans les comtés de Waterloo et de Huron. Donc, si les ouvriers industriels du Québec et d'Ontario, qui sont au nombre de centaines de milliers, consomment des viandes et d'autres produits, nous ne devrions rien faire qui puisse nuire à leur prospérité. Plus tard, quand nous discuterons les tarifs des machines, je citerai plusieurs articles de fond des journaux américains, démontrant que, selon eux, cet accord va profiter énormément à l'industrie des Etats-Unis et permettra d'engager des milliers et des dizaines de milliers d'ouvriers dans les usines américaines. Non pas que je veuille me plaindre que les ouvriers des Etats-Unis aient du travail; je voudrais voir tout le monde employé. Mais, dans l'occurrence, cela va réduire la faculté de consommation des ouvriers canadiens et nuire aux cultivateurs d'Ontario et du Québec comme à ceux de l'Ouest, parce que l'Ontario et le Québec achètent tous les deux de l'Ouest. Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais je sais que nous achetons des milliers de bestiaux des provinces de l'Ouest.

M. ROSS (Moose-Jaw): En réponse à mon honorable ami, je peux dire que nous de l'Ouest, n'en voulons nullement aux fabricants et aux ouvriers d'Ontario et du Québec. L'honorable député dit que nous éprouvons du ressentiment à leur endroit, mais nous n'en éprouvons aucun, et nous n'en avons jamais éprouvé. Mais nous disons effectivement que nous ne

devrions pas être grossièrement exploités à leur avantage, et c'est ce qui se fait au pays depuis nombre d'années. En réalité, si vous voulez examiner le rapport...

M. LE PRESIDENT: A l'ordre. Je prierai l'honorable député de se limiter au numéro 10.

L'hon. M. DUNNING: Je vous signale, monsieur le président, l'alinéa 2 de l'article 58 du Règlement, qui dit ceci:

Les discours prononcés en comité plénier doivent se rattacher rigoureusement à l'article en délibération.

Je ne dis pas cela seulement pour l'honorable député de Moose-Jaw, mais d'une façon générale.

M. ROSS (Moose-Jaw): Très bien, je reviens à l'article qui se rapporte aux viandes. Si je comprends bien, du bétail, c'est de la viande "sur pied". Mon honorable ami prétend que le secrétaire Wallace ou un autre a dit que cette petite quantité de bétail qui irait aux Etats-Unis ne nuirait guère à leur marché et que, pour cette raison, nous ne pouvions pas attendre grand profit de ce numéro.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. ROSS (Moose-Jaw): Il y a une couple de mois à peine, je prenais part à une élection complémentaire dans la circonscription d'Assiniboia, en Saskatchewan, et j'ai eu alors l'occasion de rencontrer quelques éleveurs de cette partie du pays. Cet accord commercial venait justement d'entrer en vigueur et un éleveur m'a dit qu'il venait d'expédier 248 têtes de bétail aux Etats-Unis en vertu de cet accord. Il m'a déclaré avoir fait un profit de \$10 sur chacun de ces animaux, et m'a dit que s'il avait su, au moment de faire ses expéditions l'automne dernier, qu'un tel accord entrerait en vigueur, il aurait pu réaliser un gain sur environ 2,400 têtes de bétail qu'il a expédiées à cette époque.

L'hon. M. ROWE: Que dit-il aujourd'hui?

M. ROSS (Moose-Jaw): Il m'a dit que le profit de \$10 qu'il a réalisé sur chacun des 248 animaux qu'il a ainsi vendus lui a été d'un grand secours et que, en fait, ce gain équivalait presque aux frais d'exploitation de son ranch pour cette année. Voilà assurément un cas où un éleveur canadien a grandement bénéficié de la situation, de sorte qu'on peut dire, je crois, que déjà cet accord s'est révélé avantageux pour les Canadiens qui se livrent à l'élevage et qui expédient du bétail aux Etats-Unis. Comment expliquer autrement le fait que nous expédions aujourd'hui vers la république voisine plusieurs centaines de milliers de têtes de bétail de plus qu'il y a un an?